

# Réunion d'information

## Mise en sécurité électrique-Loi ALUR



En cas de location, la loi ALUR impose la réalisation d'un Diagnostic Electrique Obligatoire sur les installations électriques de plus de 15 ans et portant sur 6 points de sécurité.

La **CAPEB 63** et le **Consuel** vous invitent à une réunion d'information sur ce dispositif, ses conséquences et ses opportunités

**Le Jeudi 11 janvier 2018**

**A 18 heures**

**Dans les locaux de la CAPEB 63,  
2 rue Félix Mézard à Clermont-Ferrand**

# Réunion d'information

## Mise en sécurité électrique-Loi ALUR



Avec 29 millions de logements de plus de 15 ans et un état des lieux qui fait apparaître que 2/3 des installations électriques ne respectent pas au moins 1 des 6 points de sécurité réglementaires instaurés par ce nouveau dispositif, les besoins en diagnostic et en remise à niveau sont conséquents.

- Quels sont ces points de sécurité ?
- Quelles constructions sont concernées ?
- Quand doit être réalisé ce diagnostic et sur quelles bases ?
- Qui le réalise ?
- Y-a-t-il obligation de travaux et réalisables par qui ?

Autant de points qui seront développés lors de cette réunion animée par :

**Marc MASLOWSKI**, directeur régional Sud-Est  
**CONSUEL**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Mise en sécurité électrique-Loi ALUR

**Jeudi 11 janvier 2018**

Dans les locaux de la CAPEB  
2 rue Félix Mézard à Clermont-Ferrand

Nom, Prénom : .....

Entreprise : .....

Activité : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....



**Participera** à la réunion d'information

Nombre de personnes : .....

**Bulletin d'inscription à retourner à la CAPEB 63**  
**avant le lundi 8 janvier 2018**

**par courrier** : BP 61 – 63019 Clermont-Fd cedex 2

**par fax** : 04.73.24.98.51

**par mail** : capeb63@capeb63.fr